



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 122994

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de décret d'application de l'article 86 de la loi sur les libertés et les responsabilités d'août 2004 autorisant l'expérimentation d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP).

L'institutionnalisation de l'école publique en établissement public autonome va influencer sur le fonctionnement global de l'éducation nationale. Il lui demande s'il envisage d'en tenir compte en faisant en sorte qu'à l'issue de cette période expérimentale la création de nouveaux EPEP ne puisse se faire que sur la base du volontariat des communes ou des EPCI compétents.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122994

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4364